



## Ligue Auvergne-Rhône-Alpes Tennis de Table.

Réunion de commission sportive tenue le 30 décembre 2018 à 10 H

Au siège de la ligue, 1 rue colonel Chambonnet. 69500 BRON

**Présents** : Pierre BOUCHET — Serge COURS –Sylvain FERRIERE – Jean LACROIX – Roger PERON– Jacques PERRIN – Alain SAUGUES – Laurent SEGUIN – Serge TRIN – Christian VIGNALS

**Excusés** : Thibault CHATELET MASSET– Serge PLANCHE

A 10 H., les différents documents de travail fournis aux participants sont présentés et Alain SAUGUES déclare la séance ouverte.

### 1. Proposition d'harmonisation des tarifs du championnat par équipes

Cette évolution est proposée par le bureau et consiste à fixer un tarif unique d'engagement en championnat régional par équipes, quelle que soit la division. Le montant, évalué sur la base de la moyenne actuelle s'établirait autour de 160 euros et serait facturé en début de saison aux équipes.

Afin de simplifier la relation avec l'échelon national, les équipes descendant de N3 ne seraient pas facturées en seconde phase car cela ne concerne que peu d'équipes. Par contre, pour les montants-descendants au niveau des départements, le système de facturation phase 2 serait maintenu.

La commission sportive se prononce en faveur de cette évolution à l'unanimité.

### 2. Etat des lieux de phase 1

#### 2.1. Départage poule de 7 / poule de 8

Ce point fait suite au courriel du président d'un club ayant indiqué que pour lui le départage d'équipes entre poules de 7 et poules de 8 était défavorable aux poules de 7 et demandant donc que la CSR étudie un système plus équitable.

La CSR constate

- que les équipes classées 6èmes dans une poule de 7 ont pu être repêchées justement de par leur classement et qu'il est bien évidemment plus facile d'être 6<sup>e</sup> dans une poule de 7 que dans une poule de 8,
- que la ligue applique le système fédéral qui garantit un traitement identique à toutes les équipes.

A partir de là, la CSR confirme que le mode de départage utilisé est conforme aux règlements fédéraux en vigueur restera appliqué à l'avenir.

#### 2.2. Pénalités et forfaits en championnat par équipes

Un tableau récapitulatif des pénalités est fourni ([annexe 1](#)). Plusieurs remarques sont faites :

- Concernant les forfaits, il est difficile de savoir s'il s'agit de problèmes de déplacement ou de soucis d'absences de joueurs pour raison de vacances (comme cela semble le cas sur le tour 3 qui se trouvait sur un week-end de vacances).
- Concernant le problème de la rencontre de PN entre CHARCOT et ASTT LYON 6è, l'IRD ayant appliqué une sanction de suspension ferme pour 3 joueurs sur une rencontre, certains participants déplorent que cette suspension ait pu avantager d'autres équipes. Il apparaît toutefois que sur la rencontre concernée, CHARCOT 1 l'a emporté avec une équipe composée pour 3/4 de remplaçants...
- Deux rencontres ont fait l'objet de réserves sur les conditions matérielles de jeu et la CSR note que
  - Pour les rencontres au TEIL, le club a répondu que sa municipalité doit effectuer les travaux de rénovation de la lumière en 2018. Toutefois, un courrier lui sera adressé pour préciser que si les travaux de réfection de l'éclairage ne sont pas effectués à la fin de la saison, les rencontres régionales ne pourront avoir lieu dans cette salle en 18/19.
  - Pour les rencontres à ATT ST BABEL, Alain SAUGUES précise qu'il est contact avec les dirigeants du club pour installer des tables dans une salle offrant des conditions de jeu correctes dans un village (Le Breuil/Couze ?) situé à proximité.

#### 2.3. Critérium fédéral régional.

- Les comités ont été informés de la nécessité de changer la grille de points critérium en raison des modifications effectuées au niveau régional. A ce jour, il apparaît que tous ne l'ont pas fait et il est rappelé aux responsables de procéder à ces changements afin que les joueurs soient sur le même pied d'égalité lors de la constitution des groupes la saison prochaine.
- Pour les féminines, Christian VIGNALS fait le constat suivant après deux tours :
  - En pré-nationale, l'organisation en deux niveaux (PNA-PNB) avec répartition entre chacun, sans tenir compte des catégories mais sur une hiérarchie des points classement mensuels, fonctionne bien au premier abord. Il souhaite toutefois pouvoir s'en assurer en faisant une enquête auprès des joueuses lors du prochain tour.

Des retours qu'il a pu avoir, il estime que les jeunes joueuses préfèrent jouer en féminines alors que les joueuses mieux classées et adultes sont plus enclines à évoluer en masculins.

- Les benjamines n'entrent pas dans ce schéma pour deux raisons principales :  
il est possible qu'il y ait des poussines et celles-ci ne peuvent pas jouer avec des seniors, elles sont très peu nombreuses et il est donc préférable de les garder ensemble pour jouer la montée en N2. Le souci pour ce groupe est qu'il a été mis en place à la base le samedi pour permettre de le « mixer » avec des joueuses minimales débutantes, mais ayant augmenté en nombre et s'agissant d'une organisation régionale débouchant sur une montée en N2, il est peut-être souhaitable de le replacer le dimanche afin que toute la pré-nationale joue le même jour. Christian VIGNALS va étudier ce problème.
- Au niveau en dessous, la création d'un regroupement Ain-Rhône, qui s'adresse aux joueuses classées entre 500 et 600 points, est très bénéfique puisque l'effectif présent est très stable, voire en augmentation car des joueuses d'autres départements sont venues se greffer sur cette organisation. Là aussi les retours sont très positifs, les joueuses appréciant de s'affronter par niveau et non pas de rejouer à chaque tour les mêmes de leur catégorie.  
Christian VIGNALS regrette toutefois que cette organisation n'existe que sur la base Ain-Rhône car à son avis, le succès est dû en grande partie au fait que les déplacements sont mesurés (moins d'une heure) et correspondent bien aux attentes de ce public. Le fait d'accueillir des joueuses venant de bien plus loin (Drôme-Ardèche, Isère, Savoie et Haute-Savoie) n'est qu'une mesure transitoire, en espérant que le succès de la formule incite les responsables départementaux du critérium fédéral oriental de la ligue à s'entendre pour mettre en place un regroupement sur le même modèle. Pour lui, une base de 30-40 joueuses est nécessaire pour la réussite de l'opération et ce réservoir existe sur les comités cités. A voir pour 2018-2019 ?
- Concernant la nationale 2, Sylvain FERRIERE s'étonne du fait que les deux tours organisés à ce jour ne l'aient pas été sur la même formule de mise en poules. Laurent SEGUIN posera la question au responsable de la N2 du CF.

#### 2.4. JA en championnat par équipes R2-R3 – compte rendu de réunion CRA du 23/12 (annexe 2)

Le compte rendu de la réunion ainsi que les annexes correspondantes sont étudiés par les participants.

A partir de ces éléments un débat s'engage d'où ressortent les points suivants :

- Le nombre de prestations à fournir doit être revu à la hausse car toutes les rencontres n'ont pas pu être couvertes. Au niveau national, il ne peut être inférieur à 7 sinon, la FFTT va nous demander l'état des prestations faites par les clubs et pénalisera financièrement ceux qui sont en insuffisance, notre règlement ne pouvant se substituer à celui de la FFTT. Pour le niveau régional, en seconde phase, on ne peut demander plus de deux prestations, mais il sera difficile de couvrir toutes les rencontres.
- Vu la taille de la ligue, il n'est pas possible de faire des réunions d'information des acteurs comme cela pouvait se pratiquer en Auvergne. Faut-il faire comme dans certaines ligues et ne pas désigner des JA en particulier mais adresser les demandes aux clubs, en leur imposant telle ou telle rencontre, à charge pour eux de trouver des personnes pour les dates et lieux désignés ?
- Il est difficile de désigner le « bon » juge-arbitre sur la « bonne » rencontre, les désignations étant le plus souvent faites sur la base des demandes de JA plutôt sur des critères d'habitudes.
- Le pan « qualitatif » du juge-arbitrage n'est pas valorisé alors que cette action nécessite d'être toujours bien au fait des règlements et de faire bien souvent un travail d'information auprès des capitaines d'équipes.
- Il existe des jeunes qui pourraient tout à fait officier mais qui sont bloqués par l'obligation d'être majeur. Une demande doit être faite auprès de la CFA pour que l'âge soit abaissé à 16 ans en s'appuyant sur les nouvelles dispositions (loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017) autorisant la création et la gestion d'une association à partir de cet âge.
  - Sur ce constat et afin d'alléger le travail des responsables et améliorer l'efficacité des désignations, il est décidé de ne pas imposer de JA neutre en R1 et de placer cette division sur le principe d'une obligation de JA à domicile pour le club recevant, avec possibilité de JA joueur de l'équipe recevante. Les désignations seront faites prioritairement sur les rencontres nationales.
  - Confirmation de la non-obligation la présence d'un JA du club pour la R2-R3 lors des rencontres, mais que tous les clubs évoluant dans ces divisions doivent déclarer un JA disposant d'une qualification valide pour chaque équipe.
  - Nécessité d'établir un récapitulatif des principes d'affectation des JA neutres afin que JA et clubs sachent sur quelles bases les désignations sont effectuées.
  - Nécessité de rappeler aussi bien aux clubs qu'aux JA les procédures à suivre quant aux informations à porter sur les feuilles et rapports, particulièrement pour tout ce qui concerne l'échelon national.

A l'issue du débat, constatant que de nombreuses remarques et propositions ont été faites, Laurent SEGUIN, président de la CRA, indique qu'il souhaite organiser d'une réunion des CDA et des clubs afin d'établir un projet de l'arbitrage pour la ligue AURA, aussi bien dans le domaine du juge-arbitrage des rencontres par équipes que pour l'arbitrage des épreuves régionales. Réunion à prévoir au cours du premier trimestre 2018

### 3. Organisations phase 2 (annexe 3)

La réunion de CRA a également fait un état des désignations JA pour le critérium fédéral et les épreuves en phase 2. Il reste des points d'interrogation et un courrier sera à établir à l'attention des CDA et des JA des différents sites concernés.

Concernant les délégués de ligue sur les épreuves, Alain SAUGUES va contacter les membres du conseil de ligue les plus proches des sites afin de les inviter à assurer cette fonction.

Le responsable de la gestion des tournois a connu de subits et sérieux problèmes de santé qui l'ont éloigné de la gestion de ces organisations. Il nous a récemment fait parvenir des nouvelles rassurantes et il devrait reprendre les dossiers dans la seconde semaine de janvier.

### 4. Questions diverses

Un courriel a été reçu de J.C. COMYN, président du comité de Savoie, qui interpelle la CSR sur le fait que son nom a été porté comme JA sur une rencontre départementale alors qu'il n'était pas présent et n'avait en aucun cas donné son accord pour ce faux en écriture. Il indique qu'il a déjà interrogé la FFTT sur le sujet sans avoir de réponse claire sur les suites à donner et souhaite que la CSR se prononce sur les sanctions à appliquer.

Le responsable sportif du comité de Savoie indique qu'une pénalité financière a été appliquée au club pour défaut de JA et que c'est la seule sanction prévue par les règlements départementaux dans ce type de cas.

La CSR conclut que la sanction prise l'a été en concordance avec les règles applicables au niveau départemental et que s'agissant d'une rencontre départementale, c'est désormais à l'instance régionale de discipline d'intervenir s'il s'agit de sanctionner personnellement le capitaine ou joueur qui a rédigé le faux.

Un courrier de réponse sera fait à J.C. COMYN sur ces bases.

### 5. Constitution poules de phase 2

#### 5.1. Championnat féminin

Christian VIGNALS fait un état des lieux avec les constats suivants

- En pré-nationale, la poule est d'un bon niveau et semble avoir trouvé son régime de croisière
- L'interdépartementale 1 joue son rôle de division d'accession à la pré-nationale mais sa constitution n'est pas exempte de soucis.
- Au niveau de l'interdépartementale 2, il ne reste guère qu'une seule équipe qui ne soit pas située sur le Rhône et Christian VIGNALS déplore que des joueuses débutantes ou quasi-débutantes doivent effectuer de très gros déplacements alors qu'elles ne sont pas forcément très impliquées dans la discipline. Il envisage une formule où les comités pourraient faire une « journée » des équipes féminines, sans participer forcément à un championnat féminin, avec un système de rencontres de qualifications qui déboucherait sur l'intégration en ID1 pour la ou les gagnantes qui le souhaiteraient.
- Concernant le fait que la FFTT ait accepté d'intégrer les féminines sans autre restriction que l'obligation de classement minimum à l'échelon national pose aussi la question de l'alignement du règlement régional sur ce principe.

**Afin de simplifier les règlements, la CSR décide de s'aligner pour la seconde phase sur le règlement national en autorisant les féminines sans restriction autre que l'obligation minimum de classement, s'il y a lieu, à l'échelon régional.**

#### 5.2. Principes de constitution des poules

La constitution des poules est faite sur les principes suivants

1. Placement des équipes en PN et R1 par le serpent – placement des équipes en R2 et R3 sur la base d'un serpent aménagé sur des regroupements géographiques.
2. La numérotation des équipes est faite dans l'ordre suivant :
  - placement des équipes ayant fait état de problèmes de salle (avec justificatifs à l'appui),
  - placement des équipes ayant la contrainte « en même temps » qu'une ou des équipes de l'échelon national,
  - placement des équipes ayant la contrainte « en opposition » avec une ou des équipes de l'échelon national,
  - placement des équipes ayant la contrainte « en même temps » dans l'échelon régional,
  - placement des équipes ayant la contrainte « en opposition » dans l'échelon régional,
  - prise en compte, dans la mesure du possible, d'un placement sur un numéro permettant de recevoir 4 fois si l'équipe n'a reçu que 3 fois en phase 1.

Le nombre très important de demandes d'aménagement peut conduire à des modifications de composition des poules en PN et R1 et également à ne pas pouvoir respecter le principe du nombre de réceptions.

Séance levée à 18 H.

Date prochaine réunion ???

**Annexe 1 : tableau récapitulatif des pénalités et litiges de phase 1.**

div-poule	Rencontre	problème	motif	suite	observations
Journée 1 – 30 septembre					
PN B	CHARCOT 1 - LA TRONCHE 3	discipline	3 cartons jaune	courriel aux joueurs et clubs	
Journée 2 – 07 octobre					
PNB	ASTT LYON 6è 1 - CHARCOT 1	discipline	Rencontre arrêtée	IRD le 30/11	Résultat rencontre maintenu
R2B	CP MIOLAND 1 - GERLAND 4	retard	résultat non saisi CP Mioland	courriel pénalité 30 euros	
Journée 3 – 21 octobre					
R1B	AS CALUIRE 1 - MANTHES 1	discipline	Carton rouge AS CALUIRE	courriel suspension J4	
R2D	MONTAUD 2 - MONTLUÇON	forfait simple	Forfait simple Montluçon	courriel pénalité	chq reçu
R1D	REV CHAMB 1 - THONON 1	forfait simple	Forfait simple Thonon	courriel pénalité	Chq reçu
R2D	AUVR 3 - MOULINS YZEURE 1	forfait simple	Forfait simple Moulines Yzeure	courriel pénalité	chq reçu
R3 H	MOULINS YZEURE 2- AMPLEPUIS	Pénalité Moulines-Yzeure 2	non respect règles brûl / forfait	courriel pénalité	
R3 M	AS CALUIRE 2 - THONON 2	Pénalité THONON 2	non respect règles brûl / forfait	courriel pénalité	
PNM A	ST CLERMONT 2 - MONTAUD 1	Pénalité MONTAUD 1	Feuille J2 non saisie/SPID	courriel pénalité	jury appel annule pén.
Journée 4 – 11 novembre					
R3 I	THONON 3 - LA BATHIE 1	équipe non conforme	jr non licencié THONON 3	Courriel pénalité	
Journée 6 – 25 novembre					
PNM A	ASUL 2 - ST JEANNAIS 2	équipe non conforme	Equipe incomplète St Jeannais 2	Courriel pénalité	
R3 E	NAUCELLES 1 - HAUTERIVE	Forfait simple	forfait simple HAUTERIVE	Courriel pénalité	chq reçu
R2A	ORLEAT 1 - MONTS D'OR 1	retard	Feuille non saisie	Courriel pénalité	
Journée 07 – 09 décembre					
PNM A	ST JEANNAIS 2 - ASTT LYON 6 1	équipe non conforme	ST JEANNAIS : 1 féminine	Courriel pénalité	
R1A	RIOM 1 - COURNON 2	équipe non conforme	RIOM 1 : 1 jr clt 7	Courriel pénalité	jury appel confirme pén.
R1C	NOHANENT 1 - CHAMPAGNE 1	retard	Résultat et feuille non saisies le dim	Courriel pénalité	
R1D	THONON 1 - ST EGREVE 3	retard	Feuille non saisie	Courriel pénalité	
R3A	ent Charb-Tassin/Quincieux1	retard	Feuille non saisie	Courriel pénalité	
R3E	VAUCHE 1 - NAUCELLES 1	Forfait simple	Forfait simple NAUCELLES	Courriel pénalité	Chq
R3I	THONON 3 - SEYNOD 1	retard	Feuille non saisie	Courriel pénalité	
R3M	THONON 2 - GERLAND 6	retard	Feuille non saisie	Courriel pénalité	

**+ 2 courriels suite à dépôt de réserves**

1. Réserves déposées par VAL D'OZON TT 4 Rencontre R1C– journée 5 du 18 novembre 2017 - ATT ST BABEL 1 / VAL D'OZON 4 : Conditions matérielles non conformes : espace des aires de jeu insuffisant

2. réserves déposées par AL CHARREARD VENISSIEUX 1 Rencontre R3P– journée 5 du 18 novembre 2017 – LE TEIL OASIS 1 / AL CHARREARD VENISSIEUX 1 Conditions matérielles non conformes : lumière nettement insuffisante

## Annexe 2 : compte rendu réunion CRA du 23 décembre 2017

Compte rendu de Réunion CRA tenue le 23 décembre 2017 de 9 H30 à 13 H.  
au siège de la ligue, 1 rue colonel Chambonnet. 69500 BRON

Présents : Evelyne COSTILHES – Laurent SEGUIN – Jean LACROIX – Roger PERON

### **1. Retours sur la première phase**

- Des soucis de désignation en raison de dispersion des infos entre les responsables et le secrétariat
- Des défauts, d'autant plus dommageables qu'ils ont pu se produire sur des rencontres nationales et qu'il convient maintenant de fournir des explications à la FFTT.
- Les documents envoyés aux JA ne sont pas suffisants (lieux des rencontres, coordonnées des correspondants) et les clubs ne sont pas avertis de qui sera désigné
- Des problèmes au niveau de la bonne prise en compte des obligations d'arbitrage pour les rencontres nationales
- La décision de ne demander que 2 rencontres par phase va poser de sérieuses difficultés en phase 2, ce d'autant plus qu'elle n'est pas conforme à l'obligation fédérale.
- Modifications à faire sur le mode de fonctionnement des JA en R2 et R3

### **2. Dispositions pour la phase 2**

- Rappeler aux clubs et JA que les demandes et retours se fassent sur l'adresse [ja-champ-equipes@laura-tt.fr](mailto:ja-champ-equipes@laura-tt.fr) Afin que le secrétariat, qui doit souvent prendre des modifications de dernière minute soit tenu au courant de ces changements, une redirection de cette adresse vers le mail générique de la ligue sera demandée à la société qui gère Zimbra.
- Rappeler que les demandes se font sur des dates et non sur des rencontres particulières, la désignation étant faite par la CRA sur les principes de couvrir au mieux les rencontres en limitant les déplacements.
- Publier un tableau des « inscriptions » sur le site afin que les JA demandeurs puissent voir la bonne prise en compte de leurs demandes. Publier un tableau des désignations en parallèle. Les mises à jour seront faites le mardi et le vendredi.
- Reprendre la gestion par ACCESS qui permet d'éditer des informations plus complètes en faisant une page « convocation » adressée au JA et au club recevant et une page « rapport » adressée au JA seulement.
- Fournir aux JA et clubs évoluant en divisions nationales la liste de leurs arbitres qualifiés afin de limiter les problèmes rencontrés dans ce domaine.
- Rappeler avec chaque envoi pour un JA désigné sur une rencontre nationale la note d'information sur la mise à disposition d'arbitres par le club recevant (voir annexe 1)
- Informer les clubs évoluant en divisions nationales que la décision régionale de réduire le nombre de prestations en JA neutre ne s'applique pas aux équipes évoluant au niveau national : c'est la directive fédérale (7 prestations par saison) qui est vigueur à cet échelon (projet de courrier en annexe 2).
- Concernant la R2 et la R3, le principe est que pour chaque équipe évoluant en division R2 ou R3 un club puisse désigner en début de chaque phase un JA avec une qualification valide. Ce JA ne sera pas obligé d'officier. S'il n'y a pas de JA fourni par le club recevant, alors c'est le capitaine de l'équipe adverse qui officiera. Voir annexe 3

### **3. Epreuves individuelles (voir document joint)**

- Concernant le CF régional, le tour 3 est couvert. Pour le tour 4, il faut relancer la Haute- Savoie pour Pays Rochois, et pour PESCHADOIRES coté Auvergne.
- Pour les autres compétitions, il reste en suspens les finales individuelles ainsi que les titres et barrages.

Pour la CRA  
Laurent SEGUIN président



## Vous êtes désigné pour une rencontre nationale mess ou dames

1. Vous vous présentez au responsable de la salle avec votre convocation. Le responsable vous règle les 20 euros de prestation UNIQUEMENT (pas les frais de déplacement) et vous détachez alors la partie gauche de votre convocation et vous la lui remettez après l'avoir signée, attestant ainsi avoir bien reçu votre règlement.
2. **Vous vous assurez de la licenciation et du grade des arbitres** qui vous sont fournis pour la rencontre
  - pour les rencontres de N1 et N2 : grade minimum = Arbitre Régional
  - pour les rencontres de N3 : grade minimum = Arbitre de Club
 Remarque : Ne faire arbitrer que des arbitres officiels ou à défaut les joueurs de l'équipe recevant ; voir article II.114 des règlements (aucun licencié sans grade d'arbitre ne peut entrer dans l'aire de jeu)
3. **Vous les notez au verso de la feuille de rencontre** dans le cadre prévu à cet effet et vous renseignez dans le cadre « rapport JA » toutes anomalies constatées :
  - Cas 1 : Si aucun arbitre officiel n'est mis à disposition ou s'il manque 1 arbitre
  - Cas 2 : Si 1 arbitre stagiaire passe sa pratique encadrée par un formateur
  - Cas 3 : Si 1 arbitre n'a pas le grade minimum requis (exemple 1 AC en N1 ou N2)Attention : les arbitres stagiaires ne sont pas admis à arbitrer sur une rencontre nationale. Le seul cas particulier est le passage d'une pratique avec présence d'un formateur.
4. **Vous faites signer, dans tous les cas**, le verso de la feuille de rencontre aux 2 capitaines pour prise de connaissance des annotations concernant aussi bien les arbitres que les éventuels cartons et/ou réserves et réclamations. (article II.106 des règlements)
5. **Si vous utilisez GIRPE +remontée informatique**, il n'y a pas d'envoi courrier à faire à la FFTT.
6. **Si vous n'utilisez pas GIRPE, ou bien si vous l'utilisez sans remontée informatique**, le club recevant doit envoyer la feuille à la FFTT même s'il n'y a pas eu de souci.
7. **Vous envoyez la partie droite de votre feuille de rapport au secrétariat de ligue** (vous pouvez la scanner – merci d'éviter les photos qui sont lourdes et souvent peu lisibles) **pour le mercredi au plus tard. C'est sur cette partie que vous notez vos frais kilométriques et à laquelle vous devez joindre vos éventuels justificatifs de péage.** *Le rapport doit parvenir au secrétariat de ligue au plus tard le mercredi suivant la rencontre. Passée cette date, l'indemnité supplémentaire de 8 euros ne vous sera pas accordée.*

## Vous êtes désigné pour une rencontre de pré-nationale mess ou dames ou de régionale 1

1. Vous vous présentez au responsable de la salle avec votre convocation. Le responsable vous règle les 20 euros de prestation UNIQUEMENT (pas les frais de déplacement) et vous détachez alors la partie gauche de votre convocation et vous la lui remettez après l'avoir signée, attestant ainsi avoir bien reçu votre règlement.
2. En divisions régionales, la présence d'arbitres fournis par le club n'est pas obligatoire. Nous vous rappelons toutefois que l'arbitrage reste à la charge du club recevant et que l'arbitrage partagé n'est pas une obligation et doit être accepté par le capitaine de l'équipe visiteuse.
3. **Vous faites signer, dans tous les cas**, le verso de la feuille de rencontre aux 2 capitaines pour prise de connaissance des annotations concernant aussi bien les arbitres que les éventuels cartons et/ou réserves et réclamations. (article II.106 des règlements) (article II.106 des règlements)
4. La feuille de rencontre doit être envoyée au secrétariat de ligue par le club recevant s'il y a des éléments qui figurent au verso : cartons, réserves, réclamations, rapport JA.
5. **Vous envoyez la partie droite de votre feuille de rapport au secrétariat de ligue** (vous pouvez la scanner – merci d'éviter les photos qui sont lourdes et souvent peu lisibles) **pour le mercredi au plus tard. C'est sur cette partie que vous notez vos frais kilométriques et à laquelle vous devez joindre vos éventuels justificatifs de péage.** *Le rapport doit parvenir au secrétariat de ligue au plus tard le mercredi suivant la rencontre. Passée cette date, l'indemnité supplémentaire de 8 euros ne vous sera pas accordée.*

### PROJET DE NOTE AUX CLUBS EVOLUANT A L'ECHELON NATIONAL :

Madame la présidente, Monsieur le président,

Nous avons défini en début de saison, 4 prestations de JA pour les deux phases pour l'ensemble des équipes de National et Régional fonctionnant sur le principe de JA neutre.

Suite au bilan de la phase 1, et après une mise au point avec les responsables du championnat national, il s'avère que ce fonctionnement n'est pas conforme à la règle fédérale et ne peut s'appliquer que dans les divisions régionales.

Pour chaque équipe nationale, le principe en vigueur est de fournir 7 prestations par saison.

Vous trouverez ci-joint un bilan de vos prestations réalisées en phase 1, ainsi que le nombre de prestations à faire sur la phase 2.

Il s'agira en phase 2 d'assurer de façon complète les prestations sur toutes les rencontres nationales se déroulant sur le territoire de la ligue.

Assuré de votre compréhension, et de votre désir de tout mettre en œuvre pour que notre championnat soit équitable pour toutes nos équipes, je vous prie d'agréer, Madame la présidente, monsieur le président, l'assurance de mes sincères salutations sportives.

Pour la CRA  
Laurent SEGUIN président

Pour la seconde phase du championnat par équipes régional 2017-2018, la règle suivante s'applique pour le juge-arbitrage des rencontres en R2 et R3.

1. En début de phase chaque club désigne pour chaque équipe un JA dont la qualification JA1 doit être valide (date de fin de validité au plus tard à la fin de la saison en cours- 30/06/18 pour la saison 17/18). A défaut, le club a la phase 2 pour inscrire un candidat à une formation ou pour faire suivre un recyclage-remise à niveau à un JA de qualification obsolète.  
Pour garder sa qualification, un JA doit officier au moins deux fois par phase et la participation à une session de recyclage-remise à niveau est obligatoire toutes les 3 saisons.  
Le défaut de déclaration de JA pour une équipe sera pénalisé financièrement.
2. A défaut de JA mis à disposition par le club recevant, le juge-arbitrage des rencontres sera assuré en suivant les directives fédérales (Règlements sportifs 2017 Page 26/60) :  
II.113 - Juge-arbitrage des rencontres Les rencontres sont placées sous l'autorité d'un juge-arbitre désigné par les commissions correspondantes d'arbitrage. En cas d'absence du juge-arbitre officiellement désigné, il doit être fait appel, dans l'ordre, à un juge-arbitre officiel présent dans la salle, dans l'ordre de l'échelon le plus élevé vers le moins élevé ou à un licencié accompagnateur de l'équipe visiteuse. Si l'équipe visiteuse ne peut présenter une personne pour officier, l'équipe qui reçoit doit faire assurer ce rôle. A défaut, c'est le capitaine - joueur ou non - de l'équipe visiteuse qui tient cette fonction.  
Dans tous ces cas, aucune pénalité financière ne sera appliquée.

## Annexe : Etat épreuves régionales au 30/12/17

Epreuves AURA	DATE(S)	Tables	Besoins en arbitrage	Juge-arbitrage	Délégué ligue
Championnats Vétérans	10 et 11 févr. 18 à PELUSSIN (42)	20-24	Non	JA principal JA adjoint (SPIDD) V Milhe-Poutingon Boyer Dominique + 1 à confirmer par J. Castano	Jean CASTANO
Top détection	Dim 11 mars 2018 à CENTR'ISERE TT (38)	20-24	Oui 30 arbitres	JA principal V Milhe-Poutingon JA adjoint (SPIDD) JA arbitres : Christine HENRI	Jean-Michel POULAT ?
Coupe Nationale Vétérans	22 avril 18 à SALLANCHES (74)	16 ?	Non	JA principal JA adjoint (GIRPE ?)  Observation : 2 JA1 expérimentés suffisent (+ GIRPE ?)	Christine HENRI ?
Finales par classement	12 – 13 mai 18 à ST CLERMONTOIS (63 CEYRAT)	16-20	Oui : 24 / jour	JA principal : Alain SAUGUES JA adjoint (SPIDD) V Milhe-Poutingon JA arbitres Christophe BONNART	Jacques SAUVADET ?
Champ rég. poussins (filles-garçons) Champ rég. Minimes (filles-garçons) Champ rég. Juniors (filles-garçons)	Samedi 19 mai 18 à PIERRELATTE (26)		Oui 32/jour	JA principal Loïc GIRARD ? JA adjoint (SPIDD) Laurent SEGUIN ? JA arbitres Carlos BONNEVAL ? <i>Ou passage de pratiques ???</i>	Claude CHANTEREAU ?
Champ rég. Benjamins (filles-garçons) Champ rég. Cadets (filles-garçons) Champ rég. Seniors (dames-mess)	Dimanche 20 mai 18 à PIERRELATTE (26)		Oui 32/jour	JA principal Laurent SEGUIN ? JA adjoint (SPIDD) Loïc GIRARD ? JA arbitres Carlos BONNEVAL <i>Ou passage de pratiques ???</i>	Ou Jean-Paul WEBER ?
Titres et barrages par équipes	02-03 juin 18 à - CHARLY MILLERY (69-16 t) - US ISSOIRE (63-8 t) - SASSENAGE (à confirmer)	Suivant tableaux	Conseiller aux équipes d'amener des arbitres	Respons. Salle	A voir suivant les lieux des différentes divisions

Pour les titres et barrages par équipes, il faut prévoir

Division	nbre équipes	nbre rencontres tour 1	nbre tables
Titre Pré-nat messieurs	2	1	2
Titre R1 messieurs	4	2	4
Titre R2 messieurs	8	4	8
Titre R3 messieurs	16	8	16
Barrage mtée N2 fem	2	1	2
Barrage PN-ID1 fem	2	1	2
Barrages PN-R1	4 2è R1 et 2 non desc PN	2	4
Barrages R1-R2	8 2è R2 et 4 non desc R1	4	8
Barrages R2-R3	16 2è R3 et 8 non desc R2	8	16

A l'heure actuelle le nombre de clubs candidats ne permet pas d'absorber tous ces besoins.



En 2017-2018, le critérium fédéral sera organisé suivant le schéma ci-dessous.

1 division pré-nationale pour chaque catégorie Responsable : GOUGIS Didier 06.26.66.39.63 - didier.gougis@sfr.fr

1 division Régionale 1 EST et une division régionale 1 OUEST

Concernant les zones est et ouest, elles se définissent comme suit

Ouest : ALLIER (03) – CANTAL (15) – LOIRE-HAUTE LOIRE (42-43) – PUY DE DÔME (63) – RHÔNE (69) – resp FEYDEL Thomas 06.25.16.86.03 - tfeydel@gmail.com

Est : AIN (01) – DROME-ARDECHE (26-07) – ISERE (38) – SAVOIE (73) – HAUTE SAVOIE (74) – resp BOUCHET Pierre 06.72.28.24.97 - p.bouchet@laura-tt.fr

Nationale 1	Tour 1 – sam 14- dim 15 oct		Tour 2 – sam 02- diim 03 dec		Tour 3 – sam 27 – dim 28 janvier		Tour 4 – sam 17- diim18 mars	
Messieurs	Le Creusot (71)		Ceyrat (63)		Bourges (18)		Thorné Fouillard (35)	
Dames	Vern/Seiche (35)		Ceyrat (63)		Finistère (29)		Joué les Tours (37)	
Nationale 2	Tour 1 – sam 14- dim 15 oct		Tour 2 sam 16- diim 17 dec		Tour 3 – sam 27 – dim 28 janvier		Tour 4 sam 17- diim18 mars	
	VAL D'OZON – Esp Lino Ventura Chaponnay 69970		CS PERTUISIEN (84)		TOULON – SIX FOURS (83)		CUSSET (03)	
	Juge-arbitres L. GIRARD DIT CALAMAN V. MILHE POUTINGON		Juge-arbitres		Juge-arbitres		Juge-arbitres	
							A. Saugues L. Girard L. Seguin J Lacroix	

Echelon régional	Tour 1 dim15 oct	Juge-arbitres	Tour 2 dim 03 dec	Juge-arbitres	Tour 3 dim 28 janvier	Juge-arbitres	Tour 4 – dim18 mars	Juge-arbitres
<u>Pré-nationale masculine</u> 16 Messieurs élite – 4 tables 16 Juniors – 4 tables 16 Cadets – 4 tables 16 Minimes – 4 tables 16 Benjamins-poussins – 4 tables	St. Clermontois - Ceyrat St. Clermontois – Ceyrat St. Clermontois - Ceyrat AULNAT AULNAT	J. LACROIX J. SAUVADET  A. SAUGUES C. CIECIERSKI	PAYS ROCHOIS	<del>L. GIRARD</del> C. MARGEOTTE C. MACINOT	RANDAN	J. LACROIX T. FEYDEL	SASSENAGE	J M Dumant Catherine Gayet
<u>Pré-nationale féminine</u> 16 Pré-nationale « A » - 4 tables 24-32 Pré-nationale « B » - 8- tables	TT RHONE GARON MILLERY	G. MAZURIER	TT RHONE GARON MILLERY	G. MAZURIER	TT RHONE GARON MILLERY	G. MAZURIER	TT RHONE GARON MILLERY	G. MAZURIER
<u>Rég. 1 Ouest masculine</u> 24 Messieurs élite – 8 tables 16 Juniors – 4 tables 16 Cadets – 4 tables 16 Minimes – 4 tables 16 Benjamins-poussins – 4 tables	St. Clermontois - Ceyrat St. Clermontois – Ceyrat St. Clermontois - Ceyrat AULNAT AULNAT	J. LACROIX J. SAUVADET  A. SAUGUES C. CIECIERSKI	ISSOIRE : 8 tables (R1 mess élites) AULNAT 16 T	S. FLORENT  J. LACROIX C. CIECIERSKI	ISSOIRE : 8 tables (R1 mess élites)  AULNAT 12 tables (jeunes)	S. FLORENT  A. SAUGUES C. CIECIERSKI	PESCHADOIRES 12 T (mess + jun GERZAT 12 tables	?  ?
<u>Régionale 1 Est masculine</u> 24 Messieurs élite – 8 tables 16 Juniors – 4 tables 16 Cadets – 4 tables 16 Minimes – 4 tables 16 Benjamins-poussins – 4 tables	PIERRELATTE - DONZERE	C. BONNEVAL J. DESBOIS	SASSENAGE	J M Dumant B. Payet Burin	LE POUZIN	Weber Laurence Weber Jean Paul	PAYS ROCHOIS	<del>L. GIRARD</del>